



## Liste de contrôle pour projets commerciaux partie 3

La partie 3 du Code National du Bâtiment du Canada vise tous les bâtiments :

- a. Considérés comme des bâtiments de protection civile
- b. Groupe A (établissements de réunion)
- c. Groupe B (établissement de soins, de traitement ou de détention),
- b. Groupe F, Division 1 (établissements industriels à risques très élevés)
- c. Tous bâtiments, peu importe leur usage principal, qui ont une superficie supérieure à 600 m<sup>2</sup> (6,458 ft<sup>2</sup>) ou dont la hauteur du bâtiment dépasse 3 étages.

**La documentation exigée concernant une demande de permis de construction n'est pas limitée au contenu de cette liste.** Selon les particularités du projet, d'autres documents peuvent être requis.

**Chaque plan et détail de construction pour un bâtiment partie 3 exigent l'approbation d'un ingénieur professionnel ou architecte.**

Les documents et les plans devraient inclure l'adresse du projet, le sceau, incluant la date et la signature, de l'architecte ou de l'ingénieur (applicable à leur domaine d'expertise) enregistré ou accrédité à exercer dans la Province du Nouveau Brunswick (NB).

Les plans de construction doivent être lisibles à l'échelle et être préparés à l'ordinateur. Les documents mentionnés ci-dessous doivent être soumis en deux exemplaires papier et une copie électronique.

### Documents exigés

- Plan de site
- Plan architecturaux (sceau d'architecte)
  - Les 4 élévations
  - Plan de plancher chaque étage
  - Signalisation d'issue et éclairage de secours
  - Protection contre le feu (séparation coupe-feu, etc.)
  - Moyen d'évacuation (sortie)
  - Exigences de salubrité et équipement sanitaire
  - Conception sans obstacles
  - Coupe transversale et spécifications
  - Emplacement et détails portes et fenêtres
  - Détail d'efficacité énergétique
  - *Veillez indiquer ce qui est nouveau et existant, dans le cas d'une rénovation ou ajout*



- Plan Structuraux (sceau d'ingénieur)
  - Fondations
  - Plan des fermes de toit et devis
  - Plan des solives de plancher et devis
  - Plan des poutres de plancher et devis
  - *Veillez indiquer ce qui est nouveau et existant, dans le cas d'une rénovation ou ajout*
  - Les planchers et patios (plus de 2` au-dessus du sol adjacent) existant doivent être vérifié et approuvé par un ingénieur pour accommoder une charge de 100lbs par pied carré.
  
- Plan CVC mécanique (sceau d'ingénieur)
  - Conception et disposition de tout équipement mécanique pour chauffage, refroidissement et ventilation.
  - Conception et disposition de tout équipement de cuisson commercial
  - *Veillez indiquer ce qui est nouveau et existant, dans le cas d'une rénovation ou ajout (nécessite le rapport d'un ingénieur si un système existant est utilisé)*
  
- Système de détection et alarme d'incendie si requis (sceau d'ingénieur)
  
- Plan des gicleurs si requis (sceau d'ingénieur)
  - Conception et disposition de tout équipement et tuyau de plomberie
  - Doit être soumis au Bureau du prévôt d'incendies pour approbation.